



## Reconnaître les pathologies des volailles

**Savoir reconnaître les principales pathologies des poulets, pintades, dindes et canards.  
Adapter et maîtriser de bonnes conduites de production pour une bonne santé animale.**

### Contenu :

- > Les principales maladies des volailles.
- > Les symptômes des maladies et les critères de reconnaissance.
- > Méthodologie pour réaliser une autopsie de volailles.
- > Les prélèvements biologiques pour effectuer des analyses.

### Intervenant et méthodes :

Edouard HUCHIN, docteur vétérinaire spécialisé en volailles.  
Exposé, apports théoriques et travaux pratiques d'autopsie de volailles,  
échanges, questions-réponses.

**Public :** producteurs de volailles fermières ou futurs exploitants en projet de création d'un élevage de volailles fermières

**Durée :** 1 jour

**Date :** 18/01/2018

**Lieu :** Châteauroux

**Tarif :** 35€ (sous réserve d'accord du VIVEA)

**Groupe porteur :** GDMA 36

**Responsable de stage :**  
Emilie CAILLAUD 02 54 08 13 80



## L'expertise d'un vétérinaire spécialisé en volailles et séance pratique d'autopsie

### Précisions concernant le tarif :

Ce tarif s'applique aux contributeurs VIVEA. Pour tout autre public, un devis sera établi.

Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du stagiaire.

### Ce stage est cofinancé par :

Le VIVEA et d'autres partenaires selon les thèmes (Conseil Régional, Fonds Européens, Etat)

### Modalités de paiement :

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, remis au moment de l'inscription, c'est-à-dire lorsque le participant retourne son Contrat de Formation Professionnelle signé au Centre de Formation.

### Le crédit d'impôt : Une raison de plus pour se former !

Vous êtes chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition : vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt formation !

Vous bénéficiez de 9,76 € par heure de formation (valeur année 2017) avec un plafond de 40 heures annuelles, soit **68.32 € par jour**.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée.

## Renseignements et inscriptions :

**Centre de Formation de la Chambre  
d'agriculture de l'Indre**  
24 rue des Ingrains  
36022 CHATEAUROUX CEDEX  
**Tél. : 02.54.61.61.78 - Fax : 02.54.61.61.16**  
**E-mail : [formation@indre.chambagri.fr](mailto:formation@indre.chambagri.fr)**

### Inscriptions en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Indre

Programme et conditions générales envoyés sur demande auprès du responsable de stage.

